

LOGEMENT-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

GROUPE DES ELUS COMMUNISTES

<p>Conseil régional Réunion des 14, 15 et 16 juin 2006</p>
--

Intervention d'Eric Le Bour **Etablissement public foncier régional**

Monsieur le Président,
Cher-es collègues,

Au bout d'un travail de deux ans, nous arrivons donc à la mise en place de l'établissement public foncier avec l'accord de l'Etat.

Cette mesure est le fruit d'une volonté politique que nous avons annoncée dès le début du mandat, tant la question de la maîtrise du foncier dans notre région devient cruciale.

Cet établissement constitue un outil important de la politique d'aménagement du territoire que nous souhaitons mettre en œuvre en partenariat avec les collectivités, communes et départements.

Concernant son financement, la proposition qui nous est faite nous semble équilibrée.

L'effort est réparti entre les collectivités, sollicitées pour le démarrage, un emprunt et une taxe spéciale d'équipement.

Celle-ci, proposée à 6 euros par habitant pour amorcer et pouvant évoluer à la baisse, si par exemple une taxation juste des plus values foncières permettait d'alimenter les besoins de l'action publique en ce domaine, nous semble raisonnable. Tant pour les ménages que pour les entreprises, son impact est limité.

Nous nous félicitons de voir l'Etat confirmer les orientations du PASER.

Mais je tiens à le rappeler ses politiques contribuent à l'inflation foncière.

Ainsi, les investissements immobiliers du type de Robien favorisent la spéculation en encourageant l'achat de logements par ceux qui en ont les moyens, pour les louer.

Or, il faut savoir que pour un logement du même type, le montant des aides fiscales aux propriétaires privés est supérieur à ce que reçoivent les bailleurs sociaux.

L'Etat favorise également la hausse du foncier, quand il cherche pour renflouer ses caisses, à vendre au meilleur prix, les terrains ou bâtiments dont il se déleste, y compris quand il s'agit d'opérations de logement social.

Comme Mme Danion et Mme Le Pouezat, nous nous interrogeons sur le fait que Vannes et Vitré ne faisaient pas partie du dispositif.

Je conclus en disant notre satisfaction de voir ce dossier aboutir.

L'établissement public foncier sera en effet un outil favorisant le développement durable et la cohésion sociale.